

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/10/2020

Présents : Olivier CAVALLIN, Lois MATIVET, Félicien JOUHAM, Raphaël COTE, Thierry ROCHE, Gérald BESANCON, Nicolas MANZONI, Florian CASEAUX, Damien SARTORIS, Amandine MARCHIONINI, David PERNODET, Benjamin PETOT, Marie-Véronique GAUTHIER, Carole FAIVRE

Absente : Virginie GUYON donne pouvoir à Amandine MARCHIONINI

Secrétaire de séance : Carole FAIVRE

Le quorum est atteint

Deux remarques sur le dernier compte rendu du conseil municipal :

*l'info Crotenay sera disponible sous format électronique et pourra être envoyé par email aux personnes le souhaitant.

*il est précisé qu'au lieu et place du « foyer rural », il faut indiquer « salle des fêtes ».

Le compte rendu est donc adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

I/Repas des anciens

A cause du COVID, le repas des anciens est annulé. Toutefois, des colis seront distribués aux personnes âgées. 100 colis seront donc préparés. Il y a en effet 55 femmes et 45 hommes de plus de 70 ans vivant à CROTENAY.

Les colis seront principalement composés de produits locaux, pour un budget de 4 500,00 € correspond au budget du repas des anciens pour l'année 2019. L'objectif est de distribuer les colis avant les fêtes de fin d'année.

Marie-Véronique exprime son regret de ne pas pouvoir organiser cette journée.

II/Cérémonie du 11 novembre

La Mairie attend les prochaines directives, mais il est probable que la cérémonie se déroule à huit clos. Malheureusement, les enfants de l'école qui avaient, pour l'occasion, répété des chansons, ne pourront pas assister et prendre part à cette cérémonie.

III/Commission communale des impôts directs

Pour rappel, lors de premier conseil municipal, la commission des impôts directs avait été constituée, mais était incomplète, en effet les impôts demandent 24 noms parmi lesquels 12 seront retenus.

La proposition du conseil municipal est donc :

Olivier CAVALLIN, maire, président de la commission

- | | |
|------------------|----------------------------|
| - Titulaires | - Suppléants |
| . Carole FAIVRE | . Benjamin PETOT |
| . Raphaël COTE | . Marie-Véronique GAUTHIER |
| . Virginie GUYON | . Félicien JOUHAM |

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| . Loïs MATIVET | . Damien SARTORIS |
| . David PERNODET | . Florian CASEAUX |
| . Gérald BESANCON | . Amandine MARCHIONINI |
| . CAVALLIN Fernand | . LAGOS Michel |
| . CHAUVILLE Jean-Pierre | . TOURNIER Pascale |
| . COTTEZ Jean Pierre | . GRANDPERRIN Didier |
| . BONNET Jean-Marie | . ROCHE Alexandra |
| . LOURY Patrick | . REVERCHON Sylvie |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV/Achat de parcelle boisée consorts COQUET

Au précédent conseil, le Conseil avait voté l'acquisition de la parcelle cadastrée ZD 37 d'une superficie de 69a50ca pour un prix de 4000,00 €.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire en ce qui concerne cette acquisition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V/Projet auberge

1°) La vente de la maison «REVERCHON »

Le rendez-vous de signature est fixé le jeudi 29/10 à 11h00.

Plusieurs propositions de prêt ont été faites par la Banque Crédit Agricole et la Banque Populaire.

Pour le Crédit Agricole, le taux est de 0,25 % sur 5 ans ; 0,45 % sur 10 ans et 0,53 % sur 15 ans.

Quant à la Banque Populaire, elle propose un taux de 0,62 % sur 10 ans.

La Banque Caisse d'Epargne n'a pas répondu.

Le Conseil discute la durée du prêt. 6 Membres sont pour une durée de 10 ans ; 9 membres sont pour une durée de 5 ans.

Monsieur le Maire demande donc que soit adoptée la résolution de souscription d'un prêt auprès de la Banque Crédit Agricole, de 5 ans et au taux de 0,25 %.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

2°) L'auberge d'Emilie

Le projet est de recréer un commerce de proximité.

Les locaux de l'auberge ont été visités en août. Une première proposition a été faite au notaire (à Nîmes) qui s'occupe de la succession à 78 800,00€. Le prix de vente initial était de 189 000,00 €.

Suite à cette proposition, le bien a été réévalué par l'agence Actuelle Immobilier d'Arbois (110 000,00 €) et par Maître RAULT (125 000,00 €).

Monsieur le Maire a donc fait une nouvelle proposition, vendredi dernier à 100 000,00 €, qui a été acceptée.

La Commune a fait intervenir un architecte afin que ce dernier chiffre les travaux. Le montant des travaux ainsi que les honoraires d'architecte font ressortir une dépense estimée à 66 976,00 €.

Attention, ne sont pas inclus dans cette enveloppe les travaux de réfection de l'appartement situé au-dessus de la salle de restaurant.

Monsieur le Maire souhaite réaliser un prêt global de 200 000,00 € incluant l'acquisition, les frais d'acte et les travaux.

L'objectif est de réaliser une opération blanche pour la commune.

Le Conseil va donc demander à ce que l'architecte évalue de façon plus précise le montant des travaux ainsi que ceux nécessaires pour la réhabilitation de l'appartement afin de souscrire un prêt englobant l'ensemble des travaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir l'auberge d'Emilie pour un prix de 100 000,00 € et donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour représenter la commune et signer les actes.

Le Conseil décide également à l'unanimité d'engager le Cabinet Symmetria en qualité de maître d'œuvre.

VI/ Assurances

Concernant l'ensemble des assurances de la commune (véhicules, bâtiments, ...), Monsieur le Maire a demandé 3 devis.

Groupama propose un montant annuel de 7 483,65 € ; Maurice ROPELATO, 6 849,00 € incluant l'assurance des nouvelles acquisitions et projet de la Commune ; le crédit agricole (SMACL), 3 978,39 €, incluant également l'assurance des nouvelles acquisitions et projets de la Commune.

Les contrats proposent les mêmes garanties.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de changer de compagnie d'assurance et de souscrire les nouveaux contrats auprès du crédit agricole.

Le délai de résiliation des contrats d'assurance tombe en fin de mois, par conséquent les lettres de résiliations seront envoyées dans les plus brefs délais.

Le conseil décide à l'unanimité de changer les contrats d'assurance et de souscrire les nouveaux auprès de la SMACL.

VII/ Taxe d'aménagement

Lors du dernier Conseil Municipal, Félicien indiquait que la taxe d'aménagement pouvait être réduite de 50% si les acquéreurs bénéficient d'un prêt à taux zéro (PTZ). Ce point a été vérifié par Olivier. Et l'article L 331-9 du Code de l'urbanisme prévoit en effet cette possibilité.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose que cette taxe soit réduite de 50% si les acquéreurs d'un bien immobilier bénéficient d'un PTZ.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VIII/ Journal de Crotenay

Comme chaque année, un journal de Crotenay va être réalisé. Une première réunion du comité de rédaction s'est déjà tenue. Le comité attend les articles pouvant être rédigés par les habitants de Crotenay et les associations qu'il faudrait faire parvenir à la mairie au plus tard pour la fin du mois de novembre.

Afin d'avoir une meilleure qualité des photos lors de leur impression, il est nécessaire de faire parvenir au comité les photos séparées des textes.

Le journal de Crotenay sera si possible distribué début du mois de janvier.

IX/Taxe de pâturage

Tous les ans la taxe de pâturage doit être votée. Elle est calculée en fonction de l'indice national du fermage fixé par l'INSEE qui est cette année de 105,33.

La taxe de pâturage que va verser le GAEC des QUATRE VENTS est pour 10 hectares 22 ares de 1 157,57 €.

X /Vente d'herbes

Tous les ans la taxe sur la vente d'herbe doit être votée. Elle est calculée en fonction de l'indice national du fermage fixé par l'INSEE qui est cette année de 105,33.

La taxe de pâturage que va verser Monsieur BOLLE REDDAT Dominique pour la parcelle ZB 22 est de 105,40 €.

XI /Acceptation chèque GROUPAMA

La Commune a reçu un chèque de Groupama qui doit être validé par le Conseil. Le chèque est de 25,00€ (remboursement COVID).

Le Conseil Municipal accepte le chèque à l'unanimité.

XI /CLECT (commission d'évaluation des charges)

La commune de Crotenay doit rembourser à la Communauté de Commune la somme de 5325,00 €.

Le rapport de la CLECT est consultable par le public à la Mairie.

La décision est adoptée à l'unanimité.

XIII/ Questions diverses

*contrat de téléphonie de la commune

Les lignes de l'école et de la poste ont été renégociées. Pour le même service, il y aura une économie de 1 300,00 € par an. L'opérateur reste orange, c'est l'offre qui change.

Les lignes de la mairie sont en attente de renégociation également.

*Différentes commissions se sont aussi réunies.

1°) La commission travaux : Gérald prend la parole. L'idée s'était de faire le tour des bâtiments de la mairie et vérifier les installations électriques (appartements au-dessus de la mairie et locaux des associations).

Le club de billard souhaitait installer un nouveau billard. Néanmoins, il semble que l'infrastructure ne puisse supporter le poids d'un second billard. La commune va donc réfléchir à une solution pour trouver un nouveau local à l'association de billard.

Il a été également question du terrain de Monsieur Pierre REVERCHON concernant le poteau électrique ainsi que du changement des fenêtres et portes de la mairie. Il a été indiqué à ce sujet que la commande concernant ces huisseries a été perdue par l'entreprise ALUFERM.

Par conséquent, trois nouveaux devis ont été demandés en y ajoutant les fenêtres qui n'ont pas encore été changées. De plus l'appartement vacant du premier étage est à rénover ainsi que les communs.

Lois a également fait le tour des quatre logements et a réalisé une description des travaux. Trois devis ont été demandés (à Monsieur Lois Mativet, Mickaël Pasteur et Monsieur JEANIN). Les devis étaient attendus pour le 20 octobre. Pour le moment, seul le devis de Monsieur Mativet a été reçu.

Concernant la partie du terrain de Monsieur Pierre REVERCHON, les travaux sont en attente, la commune étant en train d'acquérir la maison de Monsieur Raymond REVERCHON, un projet global sera réalisé.

Il a été aussi convenu de rappeler, dans le prochain info Crotenay, la nécessité de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) pour les travaux réalisés. Il faut par conséquent que les propriétaires régularisent les travaux.

2°) Table de travail environnement : vendredi dernier, la commission environnement s'est réunie et d'autres personnes du village (chasseurs, pêcheurs, naturalistes,...). Le but étant d'échanger des idées et mettre en place des projets environnementaux.

Il est ressorti plusieurs idées et notamment, les projets suivants : jardin écolier, travaux sur l'eau, composte,...

L'idée également de réhabiliter l'étang, sauvegarder le site naturel pour le protéger et le rouvrir. Cette idée sera développée en parallèle avec la commission d'aménagement. Il est possible que l'étang doive au préalable être vidé car il y a des fuites.

Notre stagiaire devant effectuer un rapport de stage, la Mairie propose une plantation d'une haie. L'idée est de planter une haie vers la lagune et la marre (200 mètres de long sur 3/4 mètres de large).

La station d'épuration fonctionne mal, le taux d'azote est trop élevé et il y a trop d'eau claire. Il est probable que la Communauté de Communes change de prestataire. Il est précisé que les joncs sont coupés tous les 18 mois environ, et qu'à Crotenay, ils le sont tous les mois et demi.

Des recherches ont été réalisées pour savoir d'où proviennent ces eaux claires. Les travaux sur la Praz ont quelque peu amélioré la situation. D'autres recherches sont en cours.

*L'association de chasse a fait une demande écrite à la Mairie et demande l'acquisition d'un terrain afin de construire une nouvelle cabane de chasse. La Mairie va étudier sa demande.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 17 novembre prochain, nous demandons donc aux associations de faire leur demande de subvention avant cette date.

*Concernant les projets environnementaux, la commune a été retenue par la société Total pour l'installation d'Eolienne. Le dossier est à la disposition du public à la mairie.

*plusieurs barnums prêtés gracieusement par la commune aux associations, aux employés communaux et conseillers sont revenus abimés. La Mairie réfléchit par conséquent à un système de caution ou de location à mettre en place.

*Des devis vont être demandés pour les tracteurs utilisés par Benoit afin de renouveler le parc.

*Il a été répondu à Monsieur Gilles DOLE que les poubelles ne peuvent pas être déplacées à un autre endroit.

La séance est levée à 22h33.

Le maire,

Olivier CAVALLIN

La secrétaire de séance,

Carole FAIVRE